

5.3 Les mesures et dispositions à mettre en œuvre

OBJECTIF	N°	DISPOSITION	MOTIVATIONS	PISTES D'ACTIONS	ACTEURS CONCERNÉS	PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION	INDICATEUR	OBJECTIF DU PGRI VISÉ PAR LA DISPOSITION	ENJEU
Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation	1	Sensibiliser le grand public et les scolaires sur le risque d'inondation	Le risque d'inondation est mal connu sur le territoire en raison de l'antériorité des événements (dernière grande crue sur la Vienne - 1994). Malgré un bon taux de réalisation des DICRIM sur les communes associées à l'élaboration de la stratégie (91%), ce document doit être complété par d'autres moyens permettant de développer la culture du risque. Au moins la moitié des communes n'a jamais organisé de réunion publique. Seulement deux repères de crues avec un macaron "Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)" sont identifiés sur les 11 communes associées à l'élaboration de la stratégie malgré un recensement important réalisé dans les PPRI.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions publiques d'information • Participer à des manifestations (ex: stand sur l'historique des inondations de la Vienne à l'occasion de "scènes de nature" à Châtelleraut) • Réaliser des outils pédagogiques à destination des scolaires • Matérialiser les repères de crues par des macarons PHEC 	Communes, EPCI, Education nationale, syndicats de rivière, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre de personnes sensibilisés au risque d'inondation	O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	2	Sensibiliser les élus au risque d'inondation	Le risque d'inondation est mal connu sur le territoire en raison de l'antériorité des événements (dernière grande crue sur la Vienne - 1994). L'information et la sensibilisation des élus est essentielle pour établir le relais auprès de la population mais aussi pour une bonne intégration du risque d'inondation dans les projets d'aménagement et pour faciliter l'organisation de la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser de sessions d'information sur le risque d'inondation. Ces sessions d'information pourront porter sur les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité ainsi que sur le rôle joué par les barrages de la Vienne. Un module sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement peut être développé ainsi que sur la responsabilité des élus en cas de catastrophe. 	Communes, EPCI, syndicats de rivière, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre d'élus sensibilisés au risque d'inondation	O1, O2, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	3	Améliorer la connaissance des inondations par débordement de la Vienne	Les incertitudes moyennes sur la ligne d'eau pour les débits retenus sont : 20 à 30 cm pour la crue fréquente, 20 cm pour la crue moyenne et au moins 50 cm pour la crue extrême. Pour pallier l'absence de modélisation et de connaissance des phénomènes d'inondation dans la zone de confluence des rivières Clain et Vienne, il serait intéressant d'approfondir les études sur ce secteur pour limiter les incertitudes existantes. Les effets conjugués d'une crue concomitante de même occurrence entre le Clain et la Vienne ne sont pas connus.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une modélisation hydraulique des cours d'eau de la Vienne et du Clain en crue • Caractériser les vitesses d'écoulement par type d'inondation • Valoriser les retours d'expérience 	EPTB, Etat	SLGRI	Nombre d'études engagées	O2, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation

	4	Compléter et harmoniser la connaissance des enjeux localisés en zone inondable avec l'ensemble des acteurs du territoire	Plusieurs bases de données existent sur le territoire et sont gérées par différents acteurs (CAPC, SDIS, Etat, etc.). Afin d'améliorer l'efficacité des actions à entreprendre à la fois pour la gestion de crise mais aussi pour la réduction de la vulnérabilité, il semble nécessaire d'homogénéiser les bases de données entre-elles. Ce travail permettra de compléter la connaissance notamment sur les réseaux (ex: télécommunication).	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une ou plusieurs bases de données géolocalisant les enjeux en zone inondable (ex: équipements et services publics sensibles). Cette base de données doit être construite en commun et actualisable en continu. 	EPCI, SDIS, EPTB, Département, gestionnaires de réseaux, Etat	SLGRI	Nombre d'enjeux localisés en zone inondable	O2, O3, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	5	Mieux comprendre les phénomènes d'inondation par ruissellement	Le risque lié au ruissellement est peu connu sur le bassin. Les ruissellements sont pourtant une préoccupation locale pour les communes (Vouneuil-sur-Vienne, Naintré, Bellefonds, Bonnes) sensibles à ces phénomènes. Sur la base des travaux du syndicat de rivière SyRVA (anciennement RIVE), l'amélioration de la connaissance mais aussi l'information du risque d'inondation par ruissellement est à envisager. Cette disposition renforce la nécessité d'intégrer le territoire du bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser les différents acteurs du territoire autour de la problématique des ruissellements urbains et ruraux • Réaliser un atlas des zones de ruissellement 	EPCI, syndicats de rivière, Chambre d'Agriculture, EPTB, communes, Etat	SLGRI	Nombre d'études engagées	O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés en zone inondable	6	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité de l'habitat en zone inondable	Le nombre de bâtiments impactés est de 550 pour une inondation fréquente (environ 1,8% du bâti total sur le TRI), 1900 pour une inondation moyenne (environ 6,3% du bâti total sur le TRI) et 8450 pour une inondation extrême (environ 27,8% du bâti total sur le TRI). Les communes les plus impactées sont Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Naintré et Cenon-sur-Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa • Identifier le bâti à usage d'habitation • Intégrer un volet sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les opérations d'amélioration de l'habitat (ex: OPAH) situés en zone inondable. 	EPCI, communes, EPTB, Etat	TRI	Nombre de bâtiments engagés dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O2, O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
	7	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité des équipements et services publics en zone inondable	Les établissements utiles à la gestion de crise sont impactés dont 8 pour une inondation extrême et 2 pour une inondation moyenne; les services destinés à assurer les besoins prioritaires de la population sont impactés dont 15 établissements de soins/pour handicapés/personnes âgées pour une inondation extrême et 1 dès l'inondation fréquente, les services utiles au retour à la normale sont impactés dont 28 établissements scolaires ou accueil petit enfance pour une inondation extrême et 1 dès l'inondation fréquente. Parmi les autres établissements sensibles (campings et aire d'accueil des gens du voyages), 8 installations sont impactées pour une	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa • Diagnostiquer la vulnérabilité: Définir les conditions d'inondation, analyse et quantification des dommages et dysfonctionnement à craindre, proposition de mesures d'ordre technique et organisationnel pour réduire la vulnérabilité (Etablissements utiles à la gestion de crise, établissements sensibles, patrimoine culturel, etc.). • Evaluer la vulnérabilité des ouvrages d'art, inventorier les réseaux en encorbellement et les conséquences et 	EPCI, communes, gestionnaires de réseaux, EPTB, Département, Etat	TRI	Nombre d'équipement et services publics engagés dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O2, O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires

		inondation extrême et 3 dès l'inondation fréquente.	dysfonctionnements en cas de rupture de l'ouvrage						
8	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et des installations polluantes en zone inondable	Plusieurs zones d'activités sont touchées par les différents types d'inondation notamment à Naintré (zone de Domine), Cenon-sur-Vienne, Châtellerauld (Parc d'activités du Sanital, parc d'activités René Monory, ZI Nord, ZI de Nonnes) et Bonneuil-Matours (zone artisanale). Les commerces de proximité en centre-ville notamment au niveau de la rue de Châteauneuf sur Châtellerauld sont également impactés(ex: crue de 1994 - 6,09 m au pont Henri IV) et pourraient bénéficier de cette démarche. Pour les installations polluantes, au total, 12 ICPE et 1 IPPC sur le TRI sont présentes. 2 autres installations potentiellement polluantes sont relevées par les communes dont 1 sur la commune de Naintré et 1 sur la commune de Bonneuil-Matours. Ces installations peuvent générer des effets dominos et impacter l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne pour la partie concernant les activités économiques.	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa ● Recenser les entreprises qui pourraient bénéficier de ce dispositif ● Sensibiliser les entreprises à la démarche ● Diagnostiquer la vulnérabilité: Définir les conditions d'inondation, analyse et quantification des dommages et dysfonctionnements à craindre, proposition de mesures d'ordre technique et organisationnel pour réduire la vulnérabilité. ● Mettre en place de dispositifs visant à limiter les impacts en cas d'incidents. 	EPCI, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers et d'artisanat, entreprises, EPTB, Etat	TRI - SLGRI (installations polluantes)	Nombre d'activités économiques et installations polluantes engagées dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires	
Valoriser les services rendus par les espaces naturels pour réduire l'intensité de l'aléa	9	Identifier les zones d'expansion de crue	Le diagnostic a mis en évidence un potentiel inondable de 20 km ² en amont du TRI. D'autre part, 26,63% des zones d'expansion de crues potentielles sont imperméabilisées sur le TRI contre 7,87% en amont. En conséquence, la zone amont du TRI qui s'étend jusqu'à Valdivienne est un secteur propice à l'expansion des crues compte tenu du potentiel mobilisable et de la faible urbanisation de ce secteur. Cette disposition est intégrée au SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer la fonctionnalité des zones d'expansion des crues, les possibilités de sur-inondation, le gain attendu sur la ligne d'eau aval et le rapport coût/bénéfice. ● Evaluer la faisabilité technique d'utiliser les anciennes carrières pour écrêter les crues. ● Développer des actions en lien avec la trame verte et bleue. 	EPTB, syndicats de rivière, SMASP	SLGRI	Surface identifiée pour un usage d'expansion de crue	O1	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires

	10	limiter le ruissellement urbain et rural	L'urbanisation, ainsi que les aménagements et les infrastructures contribuent à l'imperméabilisation des sols. N'étant plus absorbées par le sol, les eaux pluviales peuvent aggraver les phénomènes d'inondations notamment en augmentant les volumes évacués à l'aval. D'autre part, la modification des pratiques culturelles a souvent entraîné des travaux connexes tels que l'arrachage des haies, le drainage des parcelles, le recalibrage des fossés et des cours d'eau amplifiant ainsi les phénomènes de ruissellements et d'inondations à l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un zonage pluvial fixant des prescriptions afin d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie • Prendre en compte le zonage pluvial dans les documents d'urbanisme • Mettre en place des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour les projets d'aménagement urbain. • Restaurer et préserver les éléments du paysage favorisant le tamponnement des eaux et l'écrêtement des phénomènes d'inondation (haies, ripisylve, zones humides, ...). 	EPTB, EPCI, communes, syndicats de rivière, Chambre d'Agriculture, SMASP, Etat	SLGRI	Linéaire et/ou surface aménagés		Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
	11	Assurer l'entretien des cours d'eau et restaurer la morphologie	Les opérations de curage des cours d'eau consistent à remodeler la totalité du lit et les berges de la rivière dans l'objectif prioritaire d'augmenter la capacité hydraulique. Cela implique l'accélération des flux et donc l'augmentation des risques de crues en aval. La restauration de la morphologie des cours d'eau participe à l'écrêtement des crues et donc à la réduction des dommages à l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les actions en faveur de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques menées par les syndicats de rivière (ou structure disposant de la compétence GeMAPI) qui seraient en lien avec les inondations • Prendre en compte la restauration morphologique des cours d'eau dans l'aménagement du territoire et les grands projets d'infrastructure. 	EPTB, syndicats de rivière, Etat	SLGRI	Linéaire et/ou surface aménagés	O1	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque	12	Evaluer l'opportunité de mettre en place un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur le Clain aval (secteur entre Dissay et Naintré)	La commune de Naintré identifiée dans le périmètre du TRI ne bénéficie pas d'un PPRI.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une note d'enjeu par les services de l'Etat pour mettre à l'étude un PPRI sur ce secteur. 	Etat	TRI	Nombre de communes couvertes par un PPRI	O2	Sauvegarde des populations exposées
	13	Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans et projets d'urbanisme	L'article L. 126-1 du code de l'urbanisme prévoit que les PLU doivent comporter, en annexe, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Or, un PPR vaut servitude d'utilité publique selon l'article L. 562-4 du code de l'environnement. Certains documents d'urbanisme communaux font référence à d'anciennes versions du PPRI. Enfin, la planification de l'aménagement du territoire s'organise au travers du SCoT Seuil du Poitou qui a identifié l'enjeu protection des biens et des personnes face au risque d'inondation comme étant un de première importance.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accompagnement à destination des collectivités pour prendre en compte le risque d'inondation dans les plans et projets d'urbanisme • Assister le SMASP pour intégrer le risque inondation dans l'élaboration du SCoT Seuil du Poitou 	SMASP, EPCI, communes, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre de document d'urbanisme avec prise en compte du risque d'inondation	O2	Sauvegarde des populations exposées

Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale	14	Développer des outils adaptés pour assurer la sécurité des populations	Toutes les écoles sont pourvues d'un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). Seul 1 camping dispose de son Cahier de Prescription de Sécurité (CPS), aucune démarche de promotion du Plan Familiale de Mise en Sureté (PFMS) n'a été réalisée et il n'existe pas non plus de démarche de Plan d'Organisation de Mise en Sureté (POMS) dans les établissements recevant du public à Châtelleraut.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les Cahiers de Prescription de Sécurité (CPS) des campings • Promouvoir l'élaboration des Plans Familiaux de Mise en Sureté (PFMS) • Développer les Plans d'Organisation de Mise en Sureté (POMS) dans les établissements recevant du public 	Communes, EPCI, CCI, Etat	TRI	Nombre de personnes dont la sécurité est assurée par la mise en place d'outils - Nombre d'outils adaptés pour la sécurité des populations	O6	Sauvegarde des populations exposées
	15	Elaborer, achever et veiller à la cohérence des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Sur les 11 communes associées à la stratégie, 6 sont en cours d'élaboration du PCS. Ces documents techniques sont souvent difficiles à mettre en place par les communes.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une mission d'assistance/conseil pour aider les collectivités à établir leur PCS, les actualiser et les mettre en cohérence au regard de la gestion d'une crise inondation • Organiser la mise en œuvre d'un exercice sur le terrain pour l'application du PCS 	Communes, Etat, EPTB	TRI	Nombre de PCS achevés	O6	Sauvegarde des populations exposées
	16	Etablir un plan de circulation pour chaque événement d'inondation	Ce type de plan n'existe pas sur le territoire et permettrait d'organiser en amont l'intervention des secours.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les axes inondés et les hauteurs d'eau 	EPCI, communes, Département, SDIS, Etat	TRI	Existence du plan de circulation	O6	Sauvegarde des populations exposées
	17	Assurer la continuité du service public des déchets	Les déchèteries sur Châtelleraut et autour fonctionnent actuellement à pleine capacité et ne sont pas en mesure d'absorber un flux de déchets supplémentaires suite à une inondation.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de gestion des déchets. 	EPCI, communes	TRI	Existence du plan de gestion des déchets	O6	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires